

AR Prefecture

006-210600235-20240624-2024_302-DE
Reçu le 26/06/2024



Ville de
Breil sur Roya

DEPARTEMENT DES
ALPES-MARITIMES

ARRONDISSEMENT DE NICE

MAIRIE DE BREIL-SUR-ROYA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

en exercice	19
présents	17
votants	19

Le lundi 24 juin 2024 à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de Breil-sur-Roya dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. Sébastien OLHARAN Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 19 juin 2024

DELIBERATION

N° 154/2024

PRÉSENTS : Audrey ROSSI, Daniel GIORDAN, Marie-Lou ALLAVENA, Thierry GUIDO, Isabelle SAUVE, Paul REY, Herbert WOLFERS, Karine BOETTI, Julia BONNET, Francis FRECOURT, Renaud LEFEBVRE, Jean-Louis TAYLOR, Marie-Noëlle GISBERT, André IPERT, Michel BRAUN, Danielle GASTALDI.

ABSENTS : Jérôme BOUERI, Colette BENOUAHAB

OBJET :

Approbation du rapport annuel du mandataire et du rapport de gestion et de gouvernance 2023 de la SPLA

ONT DONNÉ POUVOIR : Jérôme BOUERI à Julia BONNET, Colette BENOUAHAB à André IPERT

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Isabelle SAUVE

Rapporteur : Sébastien OLHARAN, Maire

Monsieur le Maire expose :

Conformément aux dispositions de l'article L1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), « les organes délibérants des collectivités territoriales et leurs groupements actionnaires doivent se prononcer sur les rapports écrits qui leur sont soumis au moins une fois par an par leur(s) représentant(s) au conseil d'administration et à l'assemblée spéciale ».

Ces rapports, objet de la présente délibération, ont pour objectif de renforcer l'information des élus des collectivités actionnaires afin de s'assurer que la société publique locale agit en conformité avec les positions et les actions engagées par celles-ci.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

AR Prefecture

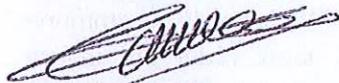
006-210600235-20240624-2024_302-DE
Reçu le 26/06/2024

PREND ACTE du rapport annuel du mandataire et du rapport de gestion et de gouvernance 2023.

APPROUVE ces rapports joints à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à Breil-sur-Roya les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire du Séance

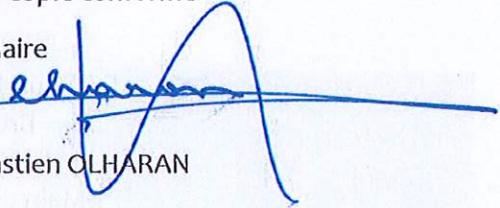


Isabelle SAUVE

Pour copie conforme



Maire



Sébastien OLHARAN

Délibération rendue exécutoire par publication
et transmission en Préfecture le



Maire

Sébastien OLHARAN